ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
21, 22 ET 23 JUILLET 2009, CALGARY (ALBERTA) Résolution nº 08/2009

TITRE :	Processus pour favoriser la coopération commerciale inter-nations et entre les Premières Nations
OBJET :	Politique économique
PROPOSEUR(E) :	Keith Matthew, Chef, Première Nation de Simpcw, C.-B.
COPROPOSEUR(E) :	Shane Gottfriedson, Chef, bande indienne de Kamloops, C.-B.
DÉCISION:	Adoptée provisoirement par le Comité exécutif de l'APN le 10 septembre 2009.

ATTENDU QUE :

A. Le Comité des Chefs sur le développement économique (CCDE) de l'APN et le Secrétariat de l'APN ont commencé à étudier le concept de coopération commerciale inter-nations;

B. L'APN a esquissé les bases d'un processus de coopération commerciale en se fondant sur les conseils d'un petit groupe de dirigeants d'entreprises autochtones;

C. Des citoyens et gens d'affaires autochtones de diverses régions du monde, dont les Maoris de la Nouvelle-Zélande et les Yavapai-Apaches de l'Ouest des États-Unis, se sont montrés intéressés à travailler en collaboration avec l'APN dans le cadre de cette initiative;

D. Des activités de recherche et développement seront nécessaires pour déterminer l'existence de véritables possibilités commerciales pour les entreprises des communautés ainsi que la présence d'éléments importants susceptibles de garantir le succès de l'initiative;

E. Il sera éventuellement nécessaire de solliciter l'appui, l'expertise et la participation de représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et des ambassades.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en assemblée :

1. Enjoignent l'APN de développer le concept de coopération commerciale et d'élaborer un plan de travail détaillé sur la coopération commerciale aux fins de présentation au CCDE de l'APN.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 10e jour du mois de septembre 2009 à Gatineau (Québec)

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL

2. Appellent le gouvernement fédéral à accorder les fonds nécessaires pour lancer cette initiative et mettre en place un plan de travail de trois ans.
3. Enjoignent l'APN de demander à des organisations autochtones représentatives, au gouvernement fédéral et à d'autres entités de participer au développement de cette initiative.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 10e jour du mois de septembre 2009 à Gatineau (Québec)

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL